

ALCOOL et JEUNES - Rôle et stratégie des villes en matière de prévention et réduction des risques

En France, la consommation d'alcool a diminué de moitié depuis 1960, ceci est dû à une baisse de la consommation de vin quotidienne¹. Cependant, l'alcool est la substance psychoactive la plus consommée et reste la seconde cause de mortalité évitable derrière le tabac. La France se situe dans le groupe des pays membres de l'UE qui consomment le plus (11^{ème} place).

En population générale (15 – 75 ans), la consommation totale d'alcool est globalement stable depuis 2010 à l'exception d'une baisse de la consommation d'alcool quotidienne, type de consommation davantage observée parmi les plus âgés. Elle est rare avant les 25 ans et augmente avec l'âge.

Une expérimentation croissante et précoce de l'alcool

Selon la dernière enquête HBSC (2014), 14 % des collégiens déclarent avoir déjà connu une ivresse alcoolique. Le taux est multiplié par six entre la sixième et la troisième. Au début, les garçons sont plus précoces que les filles mais leurs niveaux de consommation sont similaires en fin de collège.

A 16 – 17ans : Nette baisse de l'API²

D'après l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), l'alcool est régulièrement consommé chez 12 % **des adolescents de 17 ans**, signe de l'installation d'une habitude de consommation. Les français se trouvent cependant dans la moyenne basse comparativement aux jeunes européens. Après une augmentation constatée entre 2005 et 2011, **l'alcoolisation ponctuelle importante (API)³ des jeunes de 17 ans, au cours du mois écoulé, est en baisse** (49% en 2014, niveau comparable à celui de 2008), ce qui est également le cas pour **l'API répétée⁴**.

Chez les jeunes entre 18 et 25 ans

La part des jeunes entre 18 et 25 ans qui ont connu au moins trois ivresses par an a doublé en 10 ans. **Malgré l'augmentation de l'ivresse régulière⁵ et de l'API au cours du mois, cette dernière pratique semble**

s'atténuer avec l'âge⁶. La consommation des filles augmente significativement (notamment chez les étudiantes) et a tendance à se rapprocher de celle des garçons (pratiques et recherches similaires), avec une consommation hebdomadaire (vin et bière) en hausse chez les deux sexes.

Evolution des comportements de consommation

Les usages actuels d'alcool des jeunes diffèrent donc de ceux des générations précédentes. En effet, l'expérimentation d'une consommation en recherche de l'ivresse (consommation plus importante sur une plus courte durée) est une pratique en développement et concerne davantage les 15-44 ans que les plus âgés. Ces pratiques se trouvent au cours du processus de sociabilité, et de l'association fête et alcool. **Il est constaté une acceptation sociale plus élevée de l'ivresse publique⁷ ainsi qu'une normalisation et banalisation de la consommation d'alcool dès le plus jeune âge.**

Une consommation accrue sur l'espace public

Les collectivités locales constatent au fil des années une augmentation de l'occupation sur l'espace public par les jeunes. Cette présence en extérieur peut être due à différents facteurs : l'interdiction de fumer et le coût des consommations dans les bars, l'émergence de nouveaux types de rassemblements festifs des jeunes sur l'espace public (évolution de la fonction de la fête et allongement de la jeunesse), comme lieux de rencontres.

Ces comportements de consommation, en recherche d'ivresse, avec une perte de la notion de réalité et une phase de mise en danger, ont pour conséquences, outre celles sur la santé de ces jeunes, des troubles de sécurité et tranquillité publique (incivilités, violences interpersonnelles, nuisances nocturnes : poubelles, bruits, miction) et sécuritaires (accidents de la route). Ce qui a amené les collectivités locales à s'emparer de la question de l'alcoolisation excessive chez les jeunes.

Aujourd'hui, conscientes des conséquences sanitaires à court terme (coma éthylique, infections sexuellement transmissibles, grossesse non désirée...), risques de victimation (agressions, chutes accidentelles, accidents, domestiques,...) et des préoccupations sanitaires à long

¹ Selon les données de vente

² D'après deux enquêtes : enquête européenne Espad sur les 16 ans (2015), Escapad sur les 17 ans (2014). Jeunes et addictions, ouvrage collectif de l'OFDT, F. Beck (Dir), déc. 2016

³ Consommation d'au moins 6 verres en une même occasion

⁴ API répétée : au moins 3 API au cours du mois

⁵ Au moins 10 ivresses dans l'année

⁶ 31,5 % des 18 et 25 ans déclarent une API au cours du mois

⁷ Cour des comptes, Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool - juin 2016

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

terme⁸, les collectivités locales orientent leurs stratégies en matière de santé publique.

Cette brochure a pour objet de présenter les actions des Villes-Santé en matière de prévention et réduction des risques liés à la consommation excessive des jeunes en milieu festif.

Rôle clé des collectivités locales

La question de « l'alcool et les jeunes » étant complexe, elle nécessite d'être abordée sous plusieurs angles et champs d'intervention. Les collectivités locales, de par leurs pouvoirs étendus et divers, et de gestion d'espace, disposent de leviers d'action sur le territoire non égalés pour agir en transversalité, sur l'ensemble des environnements, afin qu'ils soient favorables à la santé des jeunes. Ce positionnement particulier fait des municipalités des acteurs stratégiques pour porter sur le territoire des plans d'actions transversaux (en pilotage direct ou non, comme à **Bordeaux ou Toulouse**), ainsi que pour impulser des stratégies collectives et actions coordonnées au niveau local avec différents acteurs : ARS, préfecture, intercommunalité, associations, etc.

Information, sensibilisation et médiation

Prévention et réduction des risques par les pairs plébiscitée

Afin de prévenir et limiter les risques liés à la fête sur l'espace public, plusieurs Villes-Santé portent des dispositifs de prévention-médiation, constitués de relais santé, qui vont à la rencontre des jeunes. La proximité générationnelle des relais par rapport au public concerné facilite l'approche. En plus d'une présence sociale régulière sur l'espace public (déambulations entre **19h et 1h** jusqu'à trois soirs par semaine), ces équipes permettent d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques festives, en **les informant, sensibilisant, outillant et les orientant vers les structures ressources**. Les maraudes nocturnes peuvent se faire conjointement avec des professionnels, intervenants en réduction des risques de CAARUD, CSAPA⁹, associations d'usagers, de santé communautaire (planning familial), etc.

Leur périmètre d'intervention correspond en général au centre-ville, aux lieux festifs, lieux de consommation investis par les jeunes, soirées étudiantes ou temps forts et parfois dans les débits de boissons.

Un outil de veille et d'aide à l'action

Les équipes de pairs réalisent lors de leurs sorties sur le terrain des entretiens approfondis avec les jeunes rencontrés, ce qui permet de faire remonter des données quantitatives et qualitatives (sexe, tranche d'âge, thématiques abordées, consommations



observées). L'ensemble de ces informations permettent d'avoir un retour sur l'évolution des pratiques et besoins des jeunes. Ces données peuvent être complétées par la réalisation d'un état des lieux ou diagnostic en association avec les acteurs de terrain pour orienter la stratégie d'action de la ville et de ses

partenaires. Ces outils permettent d'objectiver les consommations des jeunes et de s'éloigner des représentations liées au sujet.

Un dispositif polyvalent

La prévention par les pairs constitue une présence institutionnelle, adulte et préventive sur l'espace public en première partie de soirée. Elle est souvent complétée par la tenue de stand convivial de prévention dans un endroit stratégique de la ville donnant visibilité au dispositif et la possibilité aux jeunes de retrouver l'équipe facilement. En effet, au-delà de prévenir et limiter les risques, les équipes peuvent prendre en charge les personnes blessées ou en hyper-alcoolisation, contacter les secours (pompiers), ainsi que sécuriser le retour à domicile (raccourci à pieds).

Une formation des pairs nécessaire

L'ensemble des villes ayant mis en place le dispositif s'accorde sur l'importance de la posture des jeunes pairs et de leur formation à une démarche d'aller-vers, d'écoute et de dialogue sans jugement ou stigmatisation. La posture ne doit pas être moralisatrice et l'approche repose sur la libre adhésion.

Les collectivités pilotent des actions de terrain, qui peuvent être externalisées et réalisées par des volontaires pairs issus de différentes structures: à **Besançon, Lille, Orléans et Rennes**, il s'agit de jeunes relais santé de mutuelles étudiantes, à **Bordeaux** de volontaires en services civique, à **La Rochelle, Lyon, Montpellier, Marseille, Nantes et Toulouse**, de jeunes issus d'associations gestionnaires de pairs.

Un dispositif géré en régie directe par une ville

La **Ville d'Angers** a mis en place en 2009 le **dispositif de prévention et réduction des risques sur l'espace public, « Noxambules »**. D'abord **externalisé** via un marché public avec 2 équipes (étudiants puis professionnels), le dispositif est depuis 2015 **géré en régie directe** et rattaché à la Direction santé publique de la ville. Il est

⁸ Dommages en matière de maturation cérébrale (qui se termine à 25 ans) portant atteinte à son fonctionnement, ses capacités d'apprentissage et de mémorisation ainsi que le risque de dépendance

⁹ Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues et Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

constitué d'équippers relais santé, encadrés par un chargé de mission en prévention – coordinateur. L'internalisation du dispositif paraît avantageuse, étant en pilotage direct, elle évite la négociation avec les prestataires, permet **une plus grande adaptabilité de l'action aux événements locaux, davantage de retours du terrain**, une formation continue interne des équipiers, un partenariat facilité avec les structures ressources locales et autres services de la Ville (jeunesse, culture, voirie, etc.). « Noxambules » a également été intégré au Contrat Local de Santé.

Promouvoir la santé des jeunes et prévenir en amont

Par ailleurs, **il est nécessaire de penser la prévention le plus tôt possible**, en amont des usages, mais aussi pour des publics en expérimentation, ayant des usages réguliers ou en abus. La **Ville de Saint-Denis** développe un réseau autour des compétences psychosociales (CPS). Car de faibles CPS sont un déterminant majeur des conduites à risques. Il s'agit donc de les renforcer.

Améliorer la prise en charge médicale

Une convention de partenariat avec l'association SOS médecins a été signée par la **Ville d'Orléans** afin de permettre la prise en charge médicale la plus rapide possible des personnes en état d'ivresse publique manifeste. Cela permet de préserver des troubles et atteintes à la sécurité et des accidents.

Une expérimentation d'un poste mixte prévention/secours a été mise en place à **Nantes** sur un site festif de la ville à proximité de la Loire. La protection civile y tient un stand, ce qui facilite la prise en charge des fêtards nécessitant un secours, un espace d'accueil, de réassurance et de dégrisement.

Proposer des soirées alternatives et favoriser l'offre culturelle

Afin de proposer aux jeunes et aux étudiants la possibilité de faire la fête « autrement » qu'en consommant de l'alcool, la **Ville de Besançon** organise annuellement des événements avec des **animations sportives, culturelles, ludiques ou artistiques** qui se tiennent dans des équipements municipaux ou dans des lieux emblématiques afin de valoriser et faire connaître le patrimoine bisontin au public jeune¹⁰. Ces soirées gratuites et sans vente d'alcool, regroupent entre 200 et 800 jeunes selon le lieu et l'animation proposée. Le même type de soirée est organisé également à **Lorient**, soirées « Jeudi H2o ».

A **Rennes**, les jeunes sont invités à être porteurs de projets et à organiser eux-mêmes leurs soirées de loisirs

sans alcool : arts, sports, concerts, découvertes,..., dans le cadre du dispositif ND4J, Nuit des 4 jeudis. Les jeunes sont donc sensibilisés et accompagnés tout au long de l'année lors de ces soirées.

Une des pistes d'action est donc de favoriser le développement d'activités culturelles dans les bars (concerts, expositions, théâtre), ce qui influe à la baisse la consommation d'alcool.



Dans le cadre d'événements culturels (fête de la musique, Braderie), la **municipalité de Lille** déploie le dispositif de coordination des acteurs **Modéra'teuf**. Il comprend un stand de prévention. La carte au format carte de crédit « Passe une bonne soirée », créée par la direction de la communication en lien avec le service santé y est distribuée. Elle recense les numéros utiles pour la soirée.

Communication non moralisatrice, ludique et innovante

A travers leurs campagnes de communication, les collectivités locales cherchent à valoriser une consommation d'alcool responsable. La **Rochelle**, via le message principal de sa campagne « l'alcool noie la fête » promeut la modération, consommation d'eau et/ou de soft. Les jeunes sont aussi invités à « veiller sur leurs amis », soit bienveillance vis-à-vis du groupe et vigilance. C'est également les messages de la **Ville de Nantes**, qui cherche à rendre le jeune acteur de sa propre santé et l'encourage à la solidarité. Afin de toucher davantage sa cible, la ville investit les réseaux sociaux comme moyen de communication. La **Ville de Toulouse** qui participe aux développements de messages de réduction des risques à travers les aventures d'un personnage (Michel Mousse) en milieux festifs avec différents outils de communication.

Proposer un cadre festif favorable à la santé des jeunes

Responsabiliser les organisateurs de soirée festive

Dans le but de renforcer le dispositif de Charte « s'amuser sans abuser », la **Ville d'Angers** facilite et développe l'organisation de soirées responsables par les associations étudiantes via l'élaboration d'outils tels que le *Guide pratique d'organisation de soirées responsables*, d'un accompagnement par la Direction jeunesse et vie étudiante, la possibilité de formation, et par l'attribution d'un **label soirées responsables**¹¹. Après une formation

¹⁰ Exemples : soirée à la patinoire, soirée jeux de société/jeux vidéo dans une salle de spectacle, concert de « silent party » au Fonds Régional d'art contemporain, soirées sportives sur le campus, etc.

¹¹ Label porté par la Fé2A, fédération étudiante des associations de l'Anjou. Déclinaison sur l'agglomération d'Angers de la Charte « soirées

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

complète des responsables étudiants et signature de la charte d'engagement, les associations sont tenues d'être responsables en continu, lors des événements organisés, et de mettre en place les bonnes pratiques et les diffuser en leur sein. Accompagnés par la Ville et une fédération étudiante, les associations bénéficient d'un accès à un carnet de services (outils pour stand de prévention, matériel pour soirée et accès à des salles, transports, etc.). Une des conditions de réussite du label est son attribution par des étudiants aux étudiants.

Responsabiliser les débits de boisson

A **Toulouse**, la Ville soutient une expérimentation de label santé en milieu festif (« Label et la Fête ») depuis 2016 afin de promouvoir une vie nocturne festive de qualité et garantir la qualité des offres de promotion de la santé pour les clients. Ce label permet de former et valoriser les établissements volontaires et responsables.

Un autre type de charte existe à **Orléans**, qui autorise les signataires à ouvrir leur établissement jusqu'à une heure tardive sur une période donnée, moyennant un engagement de leur part de faire respecter les dispositions réglementaires régissant leur activité, notamment en matière d'ordre public. La Mairie appelle également dans cette charte à un engagement collectif et responsable. Un dispositif de médiation est également mis en œuvre au sein des établissements.

Améliorer l'environnement physique

Les municipalités, par leurs champs d'action diversifiés peuvent mettre en place différentes mesures tant en termes d'aménagement et mobilité que de sécurisation de leur territoire. Ces mesures auront pour effet de rendre la ville adaptée à un usage nocturne et festif.

Il peut s'agir (1) de réajuster les horaires des transports en commun (métro, bus, tramways) comme à **Bordeaux**, pour être en cohérence avec les horaires des établissements de nuit et ainsi favoriser la mobilité entre les différents espaces festifs, (2) de sécuriser le retour à domicile en transports en commun dans les communes périphériques ou bien de mettre à disposition des lieux de soirées, des navettes, ou encore (3) de sécuriser l'espace public, notamment axe de retour et abords immédiats des lieux de concentration de fête pour éviter les agressions de personnes (aménagement, éclairage, présence humaine). Pour mieux faire respecter la réglementation, les horaires de la police municipale à **Rennes** sont prolongés en fin de semaine et week-end.

Recommandations

Le groupe de travail du Réseau Villes-Santé émet différentes recommandations, de par l'expérience des villes qui le composent :

- Mettre tous les acteurs, institutions, financeurs, collectivités au service de l'état autour de la table, travailler en transversalité, lutter contre les représentations/préjugés sur les jeunes et leurs consommations
- Améliorer l'accès à l'eau dans les espaces publics (points d'eau) comme dans les établissements de nuit
- Penser les (ré)aménagements urbains adaptés au monde de la nuit : espaces de vie nocturne (convivialité, offre culturelle, horaire, lieu d'implantation, en proximité), le mobilier (poubelles et bacs à récupération de verre enterrés), mobilité.

Pour finir, **le même groupe de travail déplore le recul sur la loi Evin et le manque de cohérence au niveau national de la lutte contre les consommations nocives d'alcool**, ce qui a pour conséquence un sous-financement de l'axe prévention et donc ne permet pas d'avoir des actions à la hauteur de l'enjeu. Les actions à l'échelle d'une ville ne peuvent être efficaces seules, la définition d'une politique nationale claire est nécessaire. En effet, les collectivités constatent que leurs efforts en matière de régulation de la vente de boissons alcoolisées sont vains, en raison de l'émergence de nouveaux débits de boissons non identifiés tels que : sandwicheries, épiceries, structure de vente en ligne et livraison, etc. **Les collectivités demandent donc l'intervention de l'Etat et notamment la mise à jour d'une législation qui n'est plus adaptée aux stratégies des vendeurs d'alcool.**

Pour aller plus loin : rubrique thématique www.villes-sante.com/thematiques/alcool-et-jeunes/

Site du RFVS-OMS : www.villes-sante.com

Alcool Et Jeunes - Recueil des actions des Villes-Santé, RFVS-OMS, nov 2016

Les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool, Cour des Comptes, juin 2016

Conduites addictives chez les adolescents : usages, prévention et accompagnement – principaux constats et recommandations, Expertise collective de l'Inserm, 2014

Les dommages liés aux addictions et les stratégies validées pour réduire ces dommages, Synthèse du rapport remis à la MILDT, M. Reynaud (Dir), juin 2013

Les collectivités territoriales face aux conduites addictives, MILDT, Sept 2011

Rédaction : Eva Vidales, avec le soutien de Zoë Héritage, RFVS-OMS, et du groupe de travail

Nous remercions :

Les membres du groupe de travail du Réseau Villes-Santé, présidé par la Ville d'Orléans : **Angers, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Saint-Denis, Toulouse**

La Direction Générale de la Santé et Santé publique France pour leur soutien financier

L'Ecole de hautes études en santé publique pour son aide à la diffusion de cette brochure

étudiantes responsables » de la Fédération des associations générales étudiantes.



Janvier 2017

RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS